

la taxe sur les produits et services, qui toutes deux font partie du mode de financement des soins de santé.

Souscrivez à une assurance médicale

Que ferez-vous si vous avez un accident ou si vous tombez malade? Êtes-vous assuré en cas d'évacuation médicale d'urgence? Quels sont les frais couverts par votre régime d'assurance-maladie provincial?

Si vous perdez votre droit à l'assurance-maladie de votre province, vous devrez à votre retour attendre une certaine période avant d'y être de nouveau admissible, en général trois mois. Vous ne pourrez alors pas être couvert par une assurance complémentaire achetée au Canada, car ces assurances ne couvrent que les personnes qui demeurent admissibles au régime provincial. Certaines provinces n'imposent pas de délai si le voyageur renonce à l'assurance du régime provincial pendant son absence. Dans ce cas, le voyageur est couvert dès la date de son retour, même s'il a résidé à l'étranger plus de six mois. Avant de partir,

renseignez-vous auprès des autorités sanitaires de votre province pour savoir exactement de quelle protection vous bénéficierez.

Les programmes d'assurance-maladie du pays d'accueil

Pour les Canadiens qui résident à l'étranger, les soins de santé représentent une question importante. En effet, peu de pays sont dotés de régimes de soins aussi complets et aussi économiques que le Canada, quoique certains pays développés offrent des régimes complets qui vous couvriront, après un certain délai, si vous immigrerez. Cependant, la majorité des Canadiens qui partent s'établir à l'étranger choisissent des pays qui n'offrent pas de régimes d'assurance-maladie comparables aux régimes canadiens. Aux États-Unis par exemple, les soins de santé privés présentent des problèmes particuliers pour les Canadiens, parce que la Health Management Organization (HMO), qui couvre la majorité des Américains, n'est généralement accessible qu'aux résidents qui possèdent un numéro de sécurité sociale. Et même dans ce cas, la couverture prend fin à l'âge de 65 ans, le régime de Medicare prenant alors le relais.